

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

en date du 27 septembre 2017 à 20h30

Président, Monsieur Alain LAMOUR.

Présents : M. Alain LAMOUR, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Charlène BADINA, M. Roland JACQUIER, Mme Silvia THIEBAULT, M. Guy BIZET, M. Pino LEOTTA, M. Frédéric MANCEAU, M. Nicolas GARRESSUS, Mme Agnès PRIVAT, Mme Dominique MORIN, M. Pierre-Éric HENRY, M. Philippe CIUCIU, M. Alexandre FACCHIN, Mme Emilie GASPAS, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER, M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN, M. Pascal AMRHEIN

Absents excusés et représentés :

Mme Marie-Céline WIBAULT (donne pouvoir à Mme Dominique MORIN), Mme Christine ANTONI, (donne pouvoir à Mme Martine THOMPSON), Mme Muriel DELECOURT (donne pouvoir à Mme Emilie GASPAS), M. Pierre VIBET (donne pouvoir à M. Roland JACQUIER), Mme Caroline LAFAYE (donne pouvoir à Mme Agnès PRIVAT), M. Jean-Jacques SCHERCHEN (donne pouvoir à M. Erick FAUVEL), M. Patrick GAMACHE (donne pouvoir à Mme Viviane GREINER).

Absents non excusés et non représentés : -

Secrétaire : M. Guy BIZET

Le quorum est constaté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession, à savoir :

N°2017-036 signée le 23 juin 2017 - Signature d'une convention pour une formation sur les techniques culinaires d'une journée avec la Société GV RESTAURATION et pour une dépense de 900 € TTC.

N°2017-037 signée le 29 juin 2017 - Signature d'un contrat d'engagement avec la Société Marquis Art pour un atelier street art de 3h au club ados et pour une dépense de 1 258.32 € TTC.

N°2017-038 signée le 23 juin 2017 – Signature de l'avenant n°1 au marché de fourniture et livraison des denrées alimentaires pour la confection de repas en liaison froide du 31 juillet au 11 août 2017 avec la société GV RESTAURATION.

N°2017-039 signée le 03 juillet 2017 – Signature d'un contrat de maintenance des alarmes intrusion pour une durée de 1 an avec la Société ABT SECURITE et pour une dépense de 4 886.40 € TTC.

N°2017-040 signée le 03 juillet 2017 – Signature d'une offre de reprise d'un véhicule à titre gratuit pour destruction avec la Société AALYAH.

N°2017-041 signée le 04 juillet 2017 - Signature d'une convention pour une formation «Unités d'enseignement de Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur de Prévention et Secours Civique (PAE FPSC)» de 9 jours avec le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne et pour une dépense de 800 € TTC.

N°2017-042 signée le 05 juillet 2017 - Signature d'un contrat de maintenance des équipements et aires de jeux avec la société RECRE'ACTION pour une durée d'un an et un montant de 2 214.04 € TTC.

N°2017-043 signée le 18 juillet 2017 - Signature d'un contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie avec la Banque Postale d'un montant de 500 000 € pour une durée de un an avec un taux d'intérêt EONIA + marge de 0.41% l'année.

N°2017-044 signée le 20 juillet 2017 – Signature d'un devis pour l'achat d'un lave-vaisselle de plonge pour les Echassons avec la société UGAP et pour dépense de 38 182.93 € TTC.

N°2017-045 signée le 26 juillet 2017 – Remboursement par anticipation de la totalité du prêt n°191 6968 qui devait arriver à échéance le 10 juillet 2027, soit un capital à rembourser de 175 720.19 €, auprès de la caisse d'épargne.

N°2017-046 signée le 01 août 2017 - Signature d'un contrat d'entretien des espaces verts d'une partie des sites de la commune avec l'association d'Aide aux Personnes Inadaptées du Sud Essonne pour une durée d'un an et pour une dépense de 5 355.54 € TTC.

N°2017-047 signée le 22 août 2017 - Signature d'une convention tripartite pour l'accueil des élèves en classe ULIS au service restauration avec la commune de Breuillet et l'entreprise SOGERES.

N°2017-048 signée le 22 août 2017 - Signature d'une convention pour l'accueil des élèves en classe ULIS au service restauration avec la commune de Longjumeau.

N°2017-049 signée le 08 septembre 2017 – Signature de l'avenant n°1 au marché d'impression des magazines et supports de communication avec l'imprimerie RAS pour augmenter le nombre de pages du VAL (Vivre à Longpont).

Point n° 1 – Modification des statuts du Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS)

APPROUVE, à l'unanimité, la modification de l'article 2 « siège » fixant le siège du syndicat en mairie de Sainte Geneviève des Bois – Place Perriaud – 91 700

APPROUVE la modification de l'article 4 : « objet et compétences » par l'extension des compétences optionnelles du Syndicat aux infrastructures de charges de véhicules électriques hybrides rechargeables (IRVE)

APPROUVE les modifications de l'article 5 « conditions de transfert des compétences optionnelles » et de l'article 6 « conditions de reprise des compétences optionnelles »

APPROUVE la modification de l'article 15 « cotisations »

APPROUVE la modification de l'article 16 « cotisations dénomination du Trésorier Payeur »

APPROUVE les autres modifications qui sont des mises à jour des statuts du Syndicat

Point n° 2 – Modification du tableau des effectifs

DECIDE, à la majorité absolue (7 ABSTENTIONS : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, M. Patrick GAMACHE, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER, M. Philippe HAMON, Mme Christelle POULIQUEN), de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

FILIERE ADMINISTRATIVE

SUPPRESSION	CREATION
	1 attaché territorial

Point n° 3 – Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion

DECIDE, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2019.

Point n° 4 – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation publique préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur de Biron

DECIDE, à la majorité absolue (5 ABSTENTIONS : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, M. Patrick GAMACHE, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER), de mettre en œuvre une concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) portant sur le site de Biron.

APPROUVE les objectifs poursuivis dans le cadre de cet aménagement, consistant notamment à :

- Créer un éco quartier à vocation résidentielle,
- Augmenter l'offre de logements de la commune en respectant une mixité et une diversité de programme,
- Créer des espaces verts et espaces publics généreux et de qualité participant à une continuité écologique,
- Mettre en œuvre un projet urbain durable et de qualité respectueux de l'environnement

ARRETE conformément aux articles L. 103-3 et L. 103-4 du code de l'urbanisme les modalités d'organisation de la concertation préalable qui consisteront à minima en :

- La tenue de deux réunions publiques annoncées par tout moyen adapté, présidée par le Maire ou le représentant qu'il aura désigné à cet effet,
- La mise à disposition au public, aux heures d'ouverture de la mairie, d'un registre d'observations,
- Une information dans deux journaux locaux et sur le site internet de la ville afin de sensibiliser aux enjeux du projet et au calendrier de la concertation,
- La réalisation et la présentation au Conseil municipal d'un bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC.

Point n° 5 – Tarifs de la restauration des élus de la commune pour l'année scolaire 2017/2018

DECIDE, à l'unanimité, que la participation de la restauration pour les élus de la commune sera de 5.77€ le repas pour l'année scolaire 2017/2018.

Point n° 6 – autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les conventions intercommunales concernant les frais : d'écolage, du pré et post scolaires, des classes d'environnement des élèves scolarisés en classe ULIS pour l'année scolaire 2017/2018

APPROUVE, à l'unanimité, les termes des conventions intercommunales,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions intercommunales concernant les frais : d'écolage, du pré et post scolaires, des classes d'environnement des élèves scolarisés en ULIS pour l'année 2017/2018.

Point n° 7 – Vote d'une subvention à l'association « A10 gratuite »

VOTE, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention à l'association «A10 gratuite» pour un montant de 100 euros

PRECISE que la dépense est inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2017.

Suspension de la séance à 22h13

La séance est levée à 22h21.

Pour Extrait :

En mairie le 02 octobre 2017

Le Maire,